

Gestion des Contrôles Périodiques Réglementaires SOCOTEC



Objet

Cette fiche pratique rappelle les différentes étapes à suivre pour l'organisation des contrôles réglementaires qui sont confiés à SOCOTEC, ainsi que la gestion des conclusions suite aux contrôles réglementaires.

Rappel des prestations à confier

Dans le cadre du contrat cadre, les prestations suivantes sont à confier à SOCOTEC :

- Contrôle des installations électriques de l'agence,
- Vérification réglementaire des engins de manutention,
- Contrôle annuel des échelles, escabeaux, PIR/PIRL,
- Contrôle annuel des harnais, longes et autres accessoires utilisés dans le cadre de travaux en hauteur,
- Contrôle périodiques des portes sectionnelles éventuellement présentes au niveau des stocks.

Livrables

- A la fin de chaque prestation, **un compte-rendu oral doit être réalisé** par l'intervenant de SOCOTEC à un représentant de l'agence. **Ce compte-rendu doit permettre d'informer immédiatement les éventuelles non-conformités détectées** afin de mettre à l'arrêt les équipements qui peuvent poser un problème pour la sécurité (par exemple : harnais endommagé, échelle / escabeau endommagé, dispositif de sécurité non-opérant sur un engin de manutention, etc.)
- **Une étiquette de contrôle doit être apposée**, par l'intervenant de SOCOTEC, sur les équipements contrôlés, mentionnant le mois et l'année du contrôle:
 - Directement sur les échelles, escabeaux et PIR/PIRL,
 - Directement sur l'engin de manutention,
 - A proximité des portes sectionnelles,
 - Sur le sac contenant les harnais et accessoires utilisés dans le cadre de travaux en hauteur (l'étiquette est fixée sur un collier plastique apposé sur le sac).
- Le registre de sécurité de l'agence doit être complété par l'intervenant de SOCOTEC
- **Un rapport final de contrôle est communiqué sous 5 semaines**, faisant clairement apparaître les éventuelles non-conformités



Modèle étiquette

Contacts

▪ Contact SOCOTEC

Damien VILLAIN – Directeur Agence Grands-Comptes
04.72.11.46.33 – 06.30.10.11.40
damien.villain@socotec.com

▪ Contact Chubb F&S France :

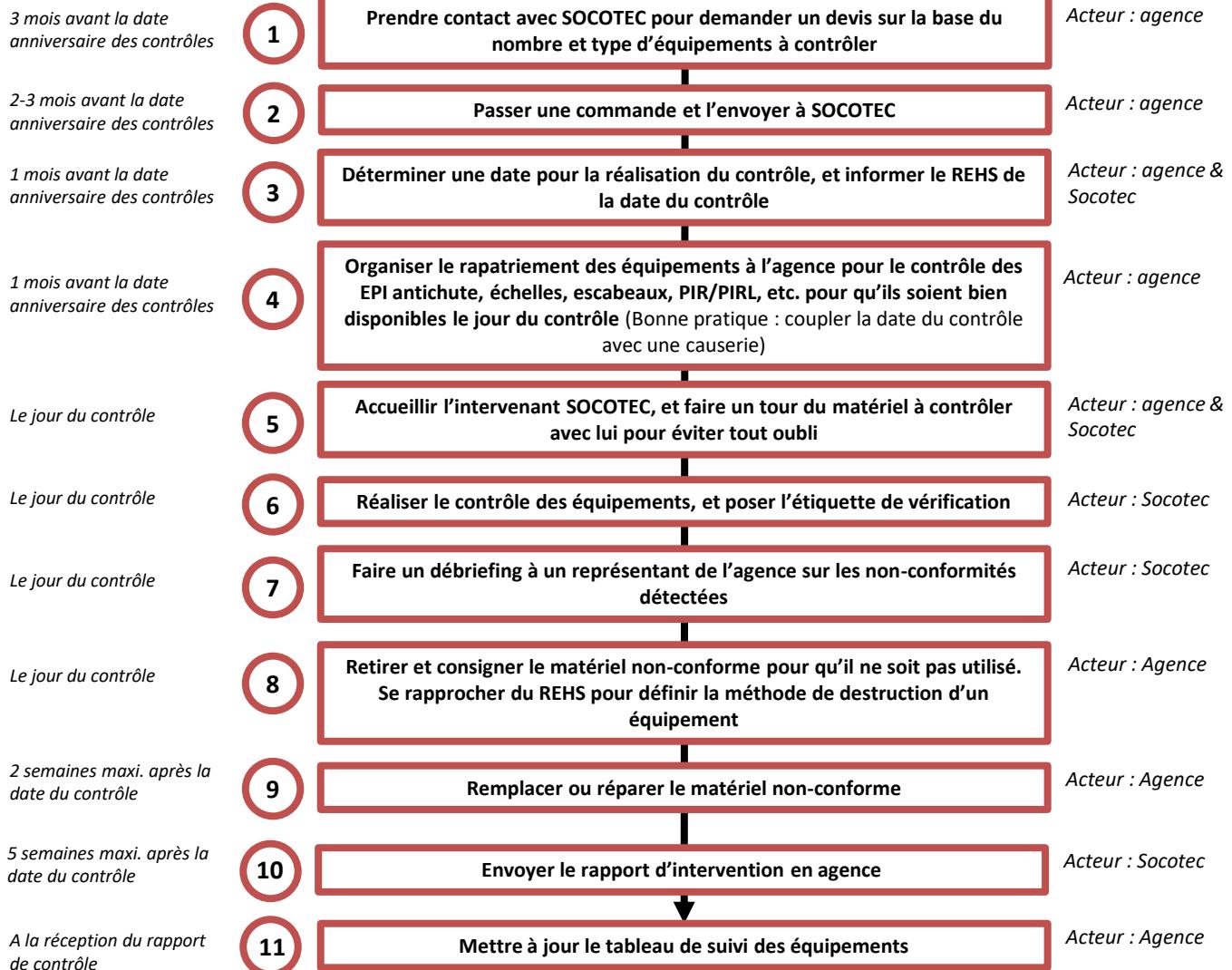
Anthony CONIL – Responsable Achats Indirects
04.72.52.72.12 – 06.11.24.79.15
anthony.conil@delta2s.fr

Marion MOYA – Agence Grands-Comptes
04.37.91.20.23 – marion.moya@socotec.com

Gestion des Contrôles Périodiques Réglementaires SOCOTEC



Process



Informations complémentaires

- En cas d'absence d'un équipement qui devait être contrôlé, son nouveau contrôle doit être organisé au plus vite, **sous 1 mois maximum**
- En cas de différence entre la commande et la quantité réellement contrôlée, une commande complémentaire ou un avoir sera nécessaire.
- En cas de perte d'un rapport de contrôle, adressez-vous à votre REHS pour qu'il puisse en récupérer une copie informatique